

EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR PREFECTURE

016-211601208-20191211-D2019710-DE
Reçu le 12/12/2019

délibération :
D_2019_7_10

L' an deux mille dix neuf , le mercredi 11 décembre à 18 h 30, le Conseil Communal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur THOMAS Alain, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Date de convocation du : 05 Décembre 2019

Présents : 12

Présents : Monsieur BIOJOUT Denis, Madame BLAINEAU Chantal, Monsieur BOSSARD Jean Paul , Madame DESCLAUX Cécile, Madame DESILVESTRI Catherine, Madame DUBOIS Anne, Monsieur GAUTIER Laurent, Monsieur PRESSIGOUT Jean-François, Monsieur SARRAT Rémi, Madame TERRADE Anne Marie, Monsieur THOMAS Alain, Madame MARCILLAUD Brigitte

Votants : 12

**Objet : FIXATION DU PRIX
DU TIMBRE POSTAL
PROMOUVANT LA
COMMUNE DE DIRAC**

Absent(s) : Madame ARNAUD Delphine, Monsieur BAUD Armand, Madame DESBORDES-PIERREFIXE Céline, Mademoiselle DULAC Stéphanie, Monsieur GUIBERT Philippe

Excusé(s) : Monsieur GRENIER Patrick, Monsieur MORA Vincent

Secrétaire de Séance : Madame Catherine DESILVESTRI

Monsieur le Maire informe son assemblée que la poste propose une édition de timbres postaux promouvant la commune de Dirac.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en vente ces timbres à la mairie et d'en déterminer le prix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :
DECIDE de vendre les timbres promouvant la commune de Dirac au prix de **1.25 €**.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire,
Alain THOMAS

Emis le 11/12/2019, transmis en préfecture et rendu exécutoire
le 12/12/2019

